



Séparation d'un couple vivant en concubinage

Par **neigeos68**, le **23/11/2009** à **16:51**

Bonjour,

Quel conseil donner à un couple vivant en concubinage ayant deux enfants de moins de cinq ans et se séparant. Faut il saisir le juge aux affaires familiales pour organiser la garde des enfants?

PS. Le couple ne possède en commun ni bien immobilier ni bien mobilier.

Merci pour votre réponse